



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 février 2013

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, M. Hadi HMAMED, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Daniella TROCHU), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

Absents excusés : M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Patrick CONFETTI (pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Ludovic JAMET), M. Jean-Michel DESCH, Mme Daniella TROCHU (pouvoir à M. Guy HEMET), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Michel SAPORTA, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Claude JAMATI), M. Alain NOURISSIER, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Erik LINQUIER, M. Roland de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 28 janvier 2013

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2013

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de membres présents : 55

Nombre de pouvoirs : 12

Excusés : 6

N° de l'ordre du jour :

2013.02.13 : Contrats pour la fourniture de prestations intellectuelles conclus avec la SNCF dans le cadre du déploiement du réseau de vidéoprotection.

□ **M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la délibération n°2010-07-07 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de vidéoprotection ;

Vu la délibération n°2011-06-28 adoptant le schéma directeur 2010-2012 en matière de vidéoprotection urbaine ;

Vu les plans d'avant-projet de travaux sur Versailles et Bailly ;

Vu les deux projets de contrats pour la fourniture de prestations intellectuelles proposés par la SNCF ;

Dans le cadre du déploiement du système de vidéoprotection, Versailles Grand Parc envisage la réalisation de travaux sur le domaine ferroviaire :

- pour le bouclage du réseau de transport sur la commune de Versailles, travaux de génie civil d'une longueur de 170 mètres linéaires environ sur la parcelle référencée BY78,
- pour la desserte des caméras 4, 11, 12 et 17 à Bailly, passage sous la voie de chemin de fer de la grande ceinture pour pose de fourreaux par forage dirigé sur la parcelle référencée AE01.

Une demande a été déposée pour chacun des dossiers auprès de la direction des infrastructures de la SNCF qui instruit les dossiers du point de vue technique avant délivrance de l'autorisation domaniale. Pour cela, le pôle de la maîtrise d'ouvrage mandatée de la SNCF doit effectuer des études dont la rémunération est à la charge du pétitionnaire.

La SNCF a donc proposé à Versailles Grand Parc la conclusion de deux contrats pour la fourniture de prestations intellectuelles.

Sur Versailles, le contrat d'un montant de 2230€ HT prévoit une étude aboutissant à la remise d'un avis technique et la participation à une visite sur place. L'avis technique est remis dans un délai de 1 mois à compter de la signature du contrat.

Sur Bailly, le contrat d'un montant de 3641€ HT prévoit quatre phases :

- phase 1 : initialisation de l'affaire
- phase 2 : dossier PRO
- phase 3 : dossier de consultation des entreprises
- phase 4 : dossier d'exécution de l'entreprise réalisatrice.

En effet, les travaux envisagés sont plus complexes car il s'agit d'une traversée de voie ferrée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve les dispositions des deux projets de contrats transmis par la SNCF ;*

- 2) dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 3) autorise le Président, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 55

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot', is written over the text 'Par délégation,'.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130207-CC20130213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2013